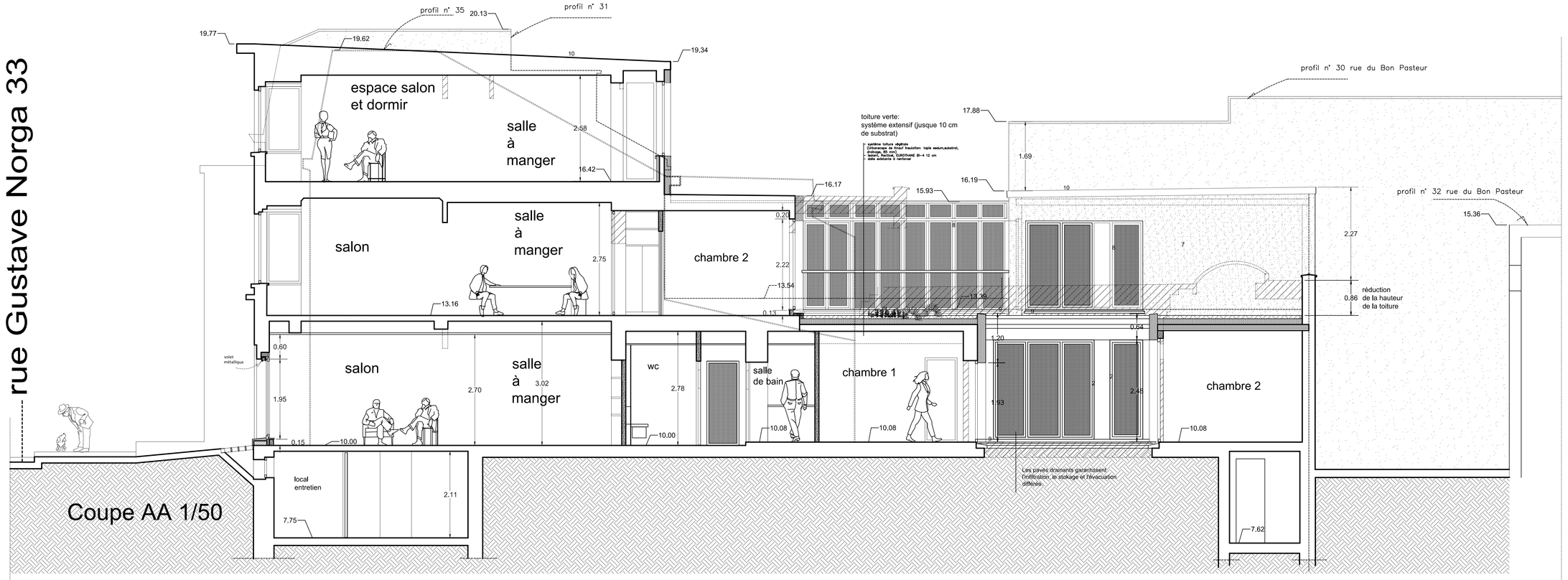
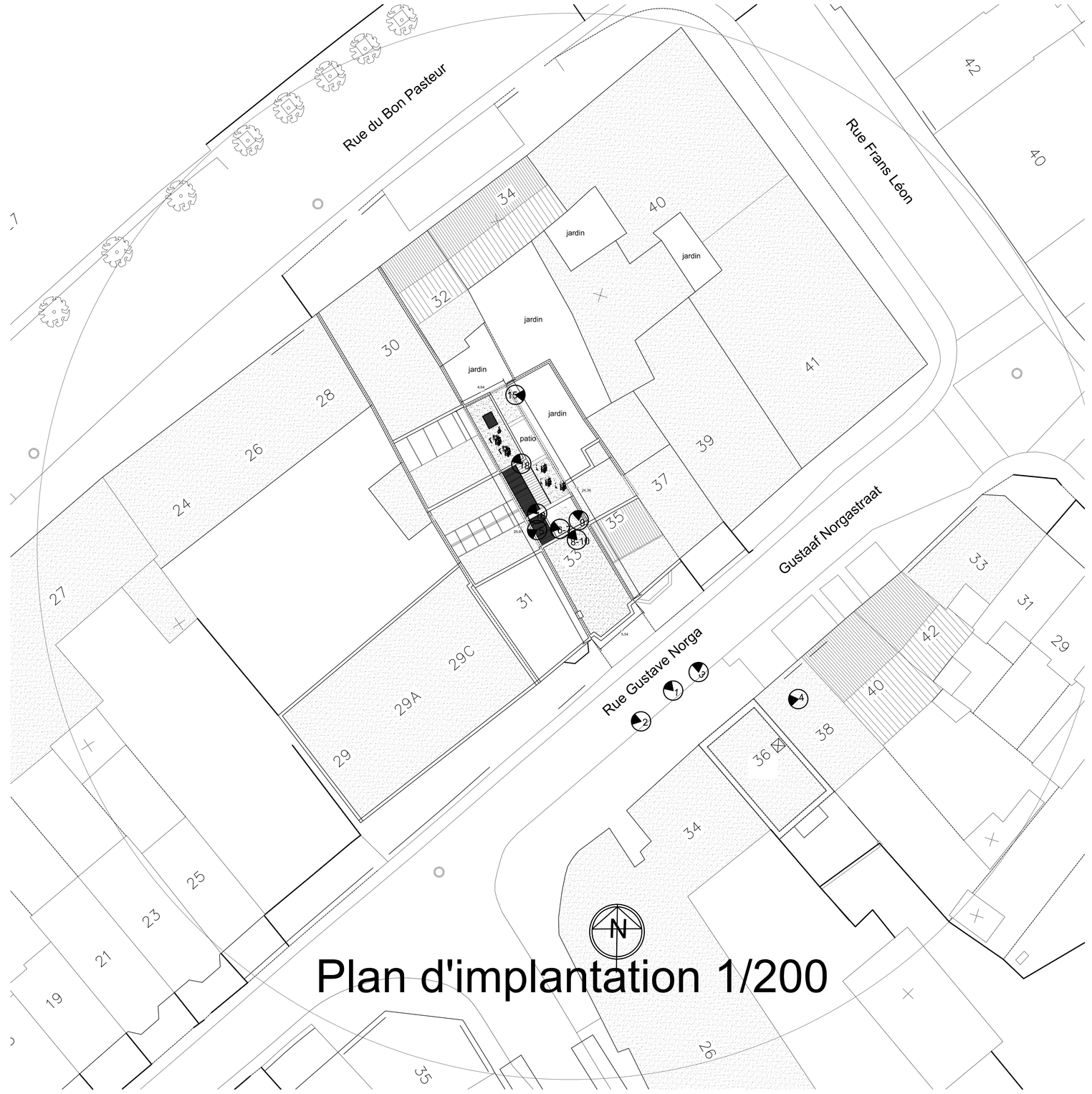
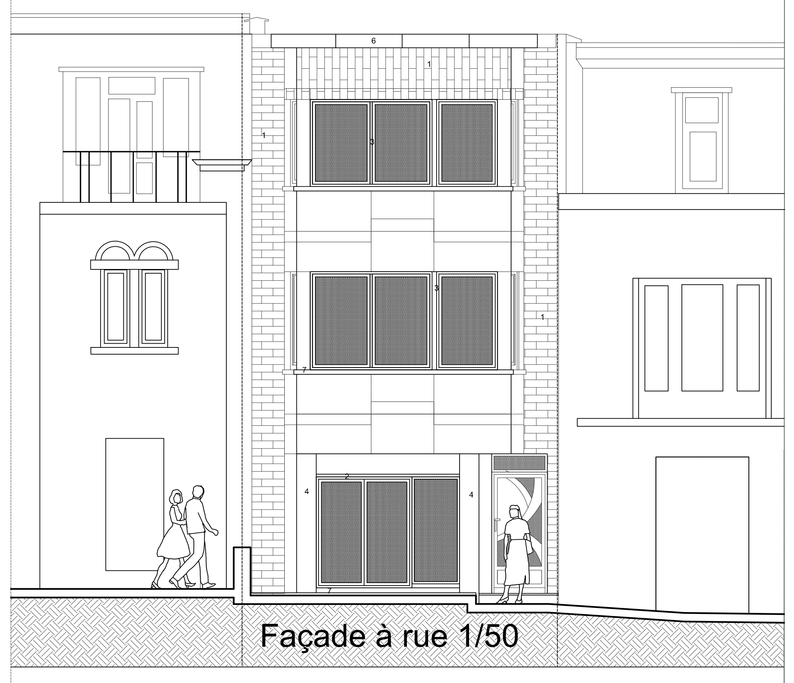
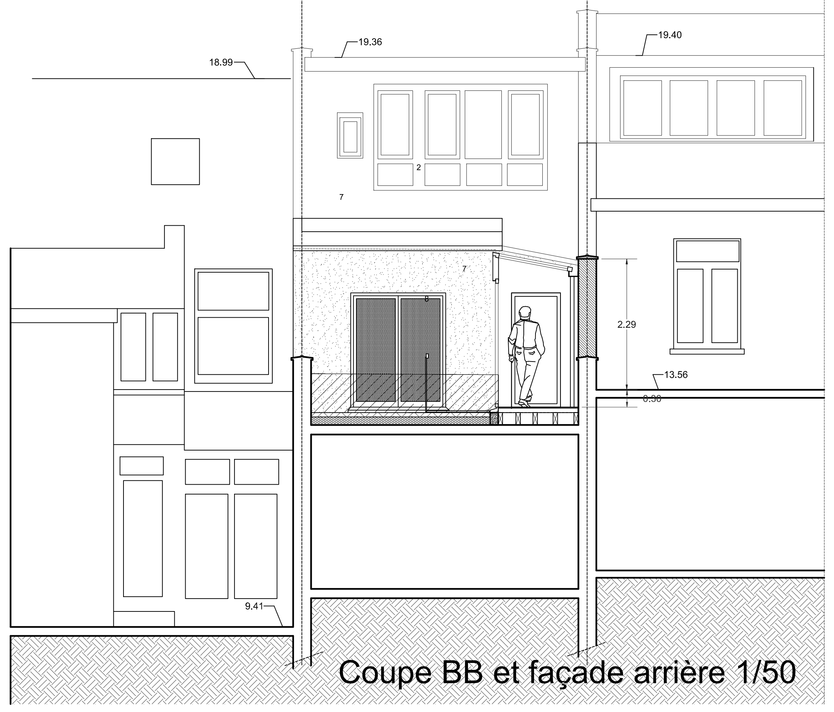








REMARQUES

Ce dossier constitue la partie graphique de la demande de permis d'urbanisme, ce n'est pas un dossier d'exécution.

Les cotes et les dimensions des éléments à démolir sont indiquées pour information et doivent être validés par le bureau d'étude en stabilité.

Les cotes et les dimensions des éléments structurels sont indiqués pour information et doivent être validés par le bureau d'étude en stabilité.

L'entreprise est tenue de vérifier toutes les cotes et dimensions.

Les diamètres de conduits et canalisations existantes ou projetées sont donnés à titre indicatifs et doivent être vérifiés par l'entreprise.

Les éléments relatifs aux techniques spéciales tels, entre autre, dimensions des gaines, implantations et tracé des canalisations, dimensions des conduits et canalisations, ventilation, évacuation des eaux usées, fécales et pluviales,...y compris toutes les sujétions et ouvrages en découlant sont indiqués pour information

LEGENDE

- Murs existants
- Murs ou cloisons en blocs de terre cuite ou blocs de béton
- Murs en blocs de béton cellulaire
- Démolition
- Isolation

MATERIAUX DE FACADE

Façade à rue:
1 - briques existantes ton gris-blanc;
2 - nouveaux châssis double vitrage superisolant et impostes en bois ton bleu foncé; (total Ug= 1,0 W/m²K et Uw= 1,1 W/m²K);
3 - châssis des étages et porte d'entrée existants en bois ton bleu foncé;
4 - revêtement sur l'ensemble du rez-de-chaussée, en pierre bleue;
5 - corniche en béton ton blanc;
6 - seuils en peirre bleue.

Façade arrière:
7 - nouveau cimentage et cimentage existant ton blanc;
8 - nouveaux châssis en PVC ton blanc; double vitrage superisolant; (total Ug= 1,0 W/m²K et Uw= 1,1 W/m²K)
9 - seuils, soubassement en petit granit;
10 - toiture plate existante + étanchéité bitumineuse;

Indice	Date	Objet des modifications
l		
k		
j		
i		
h		
g		
f		
e		
d		
c		
b		
a		

Réaménagement d'une maison unifamiliale avec un garage double et un atelier, pour retrouver 2 unités de logement supplémentaires;
Changer l'affectation du rez-de-chassée vers du logement; Diviser le reste du logement en 2 unités.
Réaliser une extension au premier égtage, en fond de parcelle.
Créer un patio.

Demande de permis d'urbanisme

Coupes - façades - implantation -

Chantier	Rue Gustave Norga 33 1140 EVERE	
Maître de l'ouvrage	Mr. DOULA Othman Rue Gustave Norga 33 1140 EVERE	T :0475/ 25 01 93
ARCHITECTES Deramay Nassar Pierre Sabine	Deramay Pierre Ir.Architecte rue Renkin 32 1030 Schaerbeek	**T** : 02 245 00 21 **F** : 02 245 19 21 **Email** ar@architectes-ab.be **web** architectes-ab

Date	Echelles	Dossier	Plan n°
28 février 2026	div.	26.02.28	PU 02